



## Ensemble Scolaire Vincent de Paul

333, route du Berceau  
40990 SAINT VINCENT DE PAUL

Tel : 05 58 55 98 98

E-mail : [accueil@vincentdepaul.fr](mailto:accueil@vincentdepaul.fr)

Web : [www.vincentdepaul.fr](http://www.vincentdepaul.fr)

Année scolaire  
2020-2021

# INFORMATIONS TARIFAIRES

Nos tarifs mensuels incluent :

- Contribution des familles,
- Externat surveillé,
- Repas pour demi-pensionnaires **et** internes,
- Hébergement et animations\* pour les internes,
- Participations DDEC et UDOGEC,
- Reprographies, affranchissements, pédagogie Technologie, etc...

	EXTERNE	DEMI-PENSION			INTERNE		
	Mensualité à régler	Mensualité	Réduction mensuelle stages	Mensualité à régler	Mensualité	Réduction mensuelle stages	Mensualité à régler
Tarifs mensuels de Septembre à Juin soit <b>10</b> mois							
MATERNELLE (de PS à GS)	<b>44,00 €</b>	111,00 €	- €	<b>111,00 €</b>			
ELEMENTAIRE (CP au CE2)	<b>45,00 €</b>	131,00 €	- €	<b>131,00 €</b>			
ELEMENTAIRE (CM1 au CM2)	<b>46,00 €</b>	132,00 €	- €	<b>132,00 €</b>			

6ème - 6ème EGA	<b>56,00 €</b>	156,00 €	- €	<b>156,00 €</b>	319,00 €	- €	<b>319,00 €</b>
5ème - 5ème EGA	<b>59,00 €</b>	167,00 €	- €	<b>167,00 €</b>	322,00 €	- €	<b>322,00 €</b>
4ème	<b>59,00 €</b>	167,00 €	- €	<b>167,00 €</b>	322,00 €	- €	<b>322,00 €</b>
4ème EGA	<b>59,00 €</b>	167,00 €	- €	<b>167,00 €</b>	322,00 €	- €	<b>322,00 €</b>
3ème	<b>59,00 €</b>	167,00 €	1,00 €	<b>166,00 €</b>	322,00 €	3,00 €	<b>319,00 €</b>
3ème EGPA	<b>59,00 €</b>	167,00 €	6,00 €	<b>161,00 €</b>	322,00 €	18,00 €	<b>304,00 €</b>
3ème Prépa Métiers	<b>62,00 €</b>	173,00 €	6,00 €	<b>167,00 €</b>	331,00 €	18,00 €	<b>313,00 €</b>

Tarifs mensuels de Septembre à Mai soit <b>9</b> mois							
CAP 1ère année Métiers de la Coiffure	<b>70,00 €</b>	199,00 €	5,00 €	<b>194,00 €</b>	367,00 €	17,00 €	<b>350,00 €</b>
CAP 2ème année Métiers de la Coiffure	<b>70,00 €</b>	199,00 €	5,00 €	<b>194,00 €</b>	367,00 €	17,00 €	<b>350,00 €</b>
MC Coiffure Coupe Couleur	<b>84,00 €</b>	226,00 €	82,00 €	<b>144,00 €</b>	357,00 €	119,00 €	<b>238,00 €</b>
CAP 1ère année EPC	<b>70,00 €</b>	199,00 €	6,00 €	<b>193,00 €</b>	367,00 €	20,00 €	<b>347,00 €</b>
CAP 2ème année EPC	<b>70,00 €</b>	199,00 €	6,00 €	<b>193,00 €</b>	367,00 €	20,00 €	<b>347,00 €</b>
CAP 1ère année Electricien	<b>70,00 €</b>	199,00 €	7,00 €	<b>192,00 €</b>	367,00 €	23,00 €	<b>344,00 €</b>
CAP 2ème année Electricien	<b>70,00 €</b>	199,00 €	5,00 €	<b>194,00 €</b>	367,00 €	17,00 €	<b>350,00 €</b>

2 nde BAC Pro MCV	<b>84,00 €</b>	226,00 €	6,00 €	<b>220,00 €</b>	383,00 €	20,00 €	<b>363,00 €</b>
1 ère BAC Pro MCV	<b>84,00 €</b>	226,00 €	7,00 €	<b>219,00 €</b>	383,00 €	23,00 €	<b>360,00 €</b>
Terminale Pro. Commerce	<b>84,00 €</b>	226,00 €	7,00 €	<b>219,00 €</b>	383,00 €	23,00 €	<b>360,00 €</b>
2nde, 1ère et Term. BAC Pro TISEC	<b>84,00 €</b>	226,00 €	7,00 €	<b>219,00 €</b>	383,00 €	21,00 €	<b>362,00 €</b>

\*Pour les animations se déroulant à l'extérieur de l'établissement (cinéma, patinoire, bowling, etc...), l'ensemble scolaire prend une partie des frais en charge et un complément vous sera demandé, avant chaque sortie, entre 2 et 5 euros, en fonction des activités choisies par votre enfant.

## ARRHES : INSCRIPTION ET REINSCRIPTION

Vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant dans notre Établissement pour l'année scolaire 2020-2021. Un chèque d'arrhes vous sera demandé, d'un montant de :

- 40,00 € pour un externe.
- 60,00 € pour un demi-pensionnaire.
- 120,00 € pour un interne.

Ce chèque viendra en déduction de votre mensualité du mois de Septembre.

**Cette somme ne sera pas remboursable en cas de désistement.**

## RÈGLEMENT DES FRAIS

Les tarifs sont calculés forfaitairement, sur 10 mois (sur 9 mois pour le lycée professionnel), et présentés MENSUELLEMENT dans ce document.

Règlement mensuel par prélèvement automatique <b>fortement recommandé</b>	Règlement mensuel par chèque
Veillez compléter et nous retourner le mandat, accompagné d'un RIB.	Un relevé des frais annuels vous sera adressé dans le courant du 1 <sup>er</sup> trimestre.
1 <sup>er</sup> prélèvement le 10 septembre, puis tous les 10 du mois.	Envoyer le règlement <u>avant le 10 de CHAQUE MOIS</u> , sans attendre une facture mensuelle de l'Établissement.

Pour les élèves boursiers, les bourses nationales seront déduites à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre.

N.B : En cas d'absences injustifiées et répétées (15 jrs consécutifs ou non) peut donner lieu à retenue (cf. code de l'éducation article D.531-12)

**Tout mois commencé est dû.**

## Réduction

Une remise sur les contributions des familles sera accordée :

- de **20%** pour le **2<sup>ème</sup> enfant**,
- **Gratuité** de la contribution des familles **dès le 3<sup>ème</sup> enfant**.
- de **10%** pour un **parrainage** (remise effectuée - pour l'année scolaire en cours - au parrain dès que le filleul comptera un mois de présence dans l'établissement / fiche parrainage disponible sur le site internet de l'établissement).

## Les absences

Seule une absence d'au moins 15 jours, justifiée par un **certificat médical**, donnera droit à la réduction des prix de repas.

**Toute exclusion temporaire pour raisons pédagogiques n'entraînera aucune réduction.**

## ÉTUDE - GARDERIE (CONCERNE LES EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES)

### Ecole :

Forfait garderie du matin	dès 7h30 et jusqu'à 8h15	1 € / jour
Forfait garderie maternelle du soir	jusqu'à 18h30	1 € / jour
Forfait garderie primaire	de 17h30 à 18h30	1 € / jour
Forfait étude primaire (Goûter inclus)	de 16h45 à 17h30	2 € / jour

### Collège et lycée professionnel :

Forfait étude	de 17h45 à 19h00	2 € / jour
---------------	------------------	------------

Ces tarifs sont forfaitaires, quel que soit le nombre d'heures par jour.

## CHANGEMENT DE RÉGIME

Toute demande de changement de régime (interne, demi-pensionnaire ou externe), doit être formulée, **15 jours au préalable, par écrit, avec rendez-vous** auprès du Chef d'établissement, et **ne peut intervenir qu'au 1<sup>er</sup> décembre et au 1<sup>er</sup> mars**.

Toute demande faite au-delà de cette date, ne sera accordée, qu'à titre exceptionnel et par des motifs réputés légitimes (déménagement, changement de situation professionnelle..) avec justificatif à l'appui.

La demande sera appréciée par le Chef d'établissement lors de l'entretien.

## RESTAURATION : TICKETS REPAS OCCASIONNELS (QUI DOIVENT RESTER PONCTUELS)

Pour les élèves externes (ou demi-pensionnaires le mercredi) :

Maternelle	5,00 €
Elémentaire	6,50 €
Collège et Lycée	7,00 €

Les tickets repas sont à acheter préalablement à la comptabilité, **uniquement le lundi matin**.

## RETARDS DE PAIEMENT

« Tout retard de paiement vous expose, en sus des frais de recouvrement, à des pénalités de retard, dont le taux est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€, selon les conditions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce ».

En cas de retard de paiement, la procédure est la suivante :

- 1 - Une première relance.
- 2 - Un deuxième rappel avec date limite de paiement.
- 3 - Une mise en demeure.
- 4 - Dépôt du dossier auprès de notre service contentieux : frais supplémentaires de recouvrement de la dette à votre charge.

## LIVRES AU COLLÈGE

Location de 25,00 €, qui apparaîtra sur la facture de Septembre, pour les livres et les pochettes de l'année scolaire.

## LIVRES AU LYCÉE PROFESSIONNEL

Location qui apparaîtra sur la facture de Septembre, pour les livres et les pochettes de l'année scolaire, d'un montant de :

CAP Coiffure	MC 3C	CAP EPC	CAP Electricien	2 <sup>nde</sup> & 1 <sup>ère</sup> BAC PRO MCV	T <sup>ale</sup> BAC PRO MCV	2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> , T <sup>ale</sup> BAC PRO TISEC
30 €	15 €	60 €	30 €	100 €	80 €	50 €

## COTISATION A.P.E.L (ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES)

**Adhésion volontaire**, d'un montant de 23,00 €, qui apparaîtra sur la facture de Septembre. Vous pourrez demander l'annulation de cette cotisation jusqu'au 15 octobre, par courrier auprès du chef d'établissement.